



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON ANNONCE SA PRODUCTION POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

Un nouveau record de production annuelle, à 7 903 700 tonnes métriques humides, a été établi à la mine du Lac Bloom

Montréal, le 28 avril 2020 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir de publier ses résultats de production et ses charges d'exploitation minière pour le quatrième trimestre terminé le 31 mars 2020 de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020, conformément aux règles d'inscription de l'ASX s'appliquant aux entités minières. Les résultats financiers et opérationnels détaillés, incluant les états financiers audités, le rapport de gestion et la notice annuelle, présentés conformément aux exigences réglementaires canadiennes en valeurs mobilières, devraient être publiés le 20 mai 2020.

1. FAITS SAILLANTS

Santé et sécurité

- Aucun cas connu de COVID-19 n'a été confirmé au sein de la Société;
- En collaboration avec ses travailleurs syndiqués, ses sous-traitants et les communautés locales, la Société a adopté des mesures respectant ou surpassant les directives du gouvernement face à la COVID-19;
- Les mesures rapidement mises en œuvre avec vigilance face à la COVID-19 comprennent notamment des horaires de travail adaptés pour réduire le volume de déplacements, une augmentation de la capacité des moyens de transport afin de permettre le respect des mesures de distanciation sociale, des mesures d'isolement par rapport aux communautés environnantes, et l'ajout de mesures de suivi et de contrôle de la santé des travailleurs; et
- Une attention soutenue de la Société en matière de santé et de sécurité.

Financiers

- Liquidités¹ de 298,7 millions \$ au 31 mars 2020, incluant un montant de 20 millions \$ US disponible en vertu d'un prélèvement effectué sur la facilité de crédit renouvelable en date du 31 mars 2020, comparativement à 153,3 millions \$ au 31 mars 2019;
- Aucun paiement exigible à court terme dans le cadre de la facilité de crédit garantie de premier rang de la Société (la « facilité à terme ») totalisant 180 millions \$ US venant à échéance le 16 août 2024, et aucun remboursement de capital requis avant le 30 juin 2021;
- La facilité à terme porte intérêt au taux LIBOR + 2,85 % et toutes les clauses restrictives sont respectées; et
- Dividendes non déclarés accumulés sur les actions privilégiées perpétuelles de la filiale d'exploitation de la Société, Minerai de fer Québec inc. (« MFQ »), en circulation de 185 millions \$, portant intérêt au taux de 9,25 %, ajoutant une certaine marge de manœuvre au niveau des flux de trésorerie.

Opérationnels

- Production trimestrielle de 1 891 800 tonnes métriques humides (« tmh ») de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,5 % Fe), comparativement à 1 802 000 tmh à la même période l'an dernier;
- Taux de récupération trimestriel de 82,3 % comparativement à un taux de récupération de 80,4 % à la même période l'an dernier; et
- Coût comptant total² de 53,9 \$/tonne métrique sèche (« tms ») (C1) durant le quatrième trimestre, comparativement à 48,4 \$/tms à la même période l'an dernier, affecté par les arrêts planifiés et les frais portuaires plus élevés.

Développement de l'entreprise

- Annulation de la proposition annoncée antérieurement visant à redomicilier la Société de l'Australie au Canada par voie d'un plan d'arrangement en vertu de la Partie 5.1 de la loi intitulée « Corporations Act 2001 (Cth) » et la liquidation de la Société, en raison de la volatilité des marchés et de l'incertitude mondiale associée à la pandémie de COVID-19.

Croissance

- 58 millions \$ déployés en date du 31 mars 2020 dans le cadre du programme de travaux préapprouvé de 68 millions \$ sur le projet de la phase II d'expansion de la mine du Lac Bloom tel que décrit dans l'étude de faisabilité sur la phase II (l'« étude de faisabilité ») dont les conclusions ont été publiées le 20 juin 2019;
- La Société avait déjà annoncé son intention de communiquer ses plans à l'égard du projet d'expansion de la phase II de la mine du Lac Bloom d'ici le milieu de l'année civile en cours, mais tel qu'annoncé le 24 mars 2020, compte tenu des incertitudes engendrées par la pandémie de COVID-19, les dépenses en capital discrétionnaires de la Société en lien avec le projet d'expansion de la phase II ont été suspendues et la publication des détails additionnels entourant la phase II est reportée à une date ultérieure;
- Les programmes de travaux réalisés jusqu'à présent ont permis de réduire significativement le risque associé à l'échéancier de construction du projet de croissance de la phase II, initialement estimé à 21 mois. Le projet de croissance de la phase II peut être réalisé à un rythme plus lent au besoin, tout en générant des flux de trésorerie des opérations en cours; et
- Résultats positifs d'un test de production de 132 000 tmh de concentré de minerai de fer à 67,98 % Fe avec un contenu combiné en silice et alumine de 2,57 %. Ce test de production adapté a été effectué à la demande d'un important client et pourrait permettre à la Société de desservir une plus grande diversité de clients partout dans le monde si le produit répond aux exigences à titre de matériel d'alimentation pour la production de boulettes convenant à la réduction directe (« RD »).

M. David Cataford, chef de la direction de Champion, a déclaré : « Malgré les défis sans précédent que pose la pandémie de COVID-19 partout dans le monde, je suis heureux d'affirmer que nous n'avons aucun cas confirmé au sein de notre organisation. Même avant la directive du gouvernement provincial exigeant la réduction de nos activités, Champion avait déjà mis en place des mesures pour atténuer les risques liés à la COVID-19, puisque notre priorité était et reste toujours d'assurer la sécurité de nos travailleurs et de nos communautés. Avec la décision du gouvernement de permettre aux minières de reprendre leurs activités régulières, à la condition de mettre en œuvre les directives visant à limiter la propagation de la COVID-19, nous avons récemment annoncé que la Société reviendra, graduellement, à son rythme d'opérations normales au Lac Bloom. Quant à notre présentation des résultats trimestriels, les résultats annoncés aujourd'hui font état d'un nouveau record de production annuelle au Lac Bloom. Pendant que nous continuons de gérer l'entreprise avec diligence, tout en posant les jalons préparatoires d'une éventuelle phase II, nos soldes de liquidités, eux, continuent de s'accumuler et s'élèvent maintenant au plus haut niveau depuis notre fondation. Notre concentré de minerai de fer à haute teneur continue d'attirer de nouveaux clients partout dans le monde et les récents tests de production confirment que le Lac Bloom peut produire un concentré qui convient comme matériel d'alimentation pour la production de boulettes RD, nous permettant ainsi d'élargir encore davantage notre clientèle. »

3. RÉACTION À LA COVID-19

La santé et la sécurité de nos employés, de nos partenaires et de nos communautés est une priorité pour Champion. Notre volonté de protéger la santé et la sécurité de nos gens et des communautés, nous a rapidement mené à faire front commun avec le gouvernement et les communautés locales pour mettre en œuvre des mesures adaptées afin de participer à l'effort collectif visant à limiter la propagation de la COVID-19.

Le 24 mars 2020, la Société a annoncé la réduction des opérations au Lac Bloom, suivant une directive du gouvernement du Québec (le « gouvernement ») exigeant que les activités minières soient réduites au minimum dans la province de Québec (Canada). Afin de se conformer aux directives émises par le gouvernement, tous les travaux discrétionnaires ont été suspendus et les opérations ont été limitées à une seule ligne de production, à la gestion des résidus miniers et au traitement des eaux. Le 23 avril 2020, la Société a annoncé qu'elle reviendra, graduellement, à son rythme d'opérations normales au Lac Bloom, suivant l'annonce subséquente du gouvernement qu'à compter du 15 avril 2020, les activités minières seraient considérées comme un « service prioritaire » et que les mines pourraient donc reprendre leurs activités régulières à la condition de respecter les directives visant à contenir les risques liés à la COVID-19.

Conformément aux directives du gouvernement, Champion a mis en œuvre plusieurs mesures visant à atténuer les risques liés à la COVID-19. Parmi les mesures de sécurité mises en place, on note un suivi plus serré de la santé des employés, un contrôle de la température avant les déplacements et l'entrée sur le site du Lac Bloom, des mesures d'isolement par rapport aux communautés environnantes, une augmentation de la capacité des moyens de transport afin de permettre le respect des mesures de distanciation sociale adéquates, des horaires de travail adaptés pour réduire le volume de déplacements, un soutien médical accru, et de nouveaux protocoles de désinfection et de distanciation sur le site minier. Les mesures présentement en place font l'objet d'un suivi et sont améliorées ou révisées au besoin par l'équipe de direction de la Société.

3. ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE LA MINE DU LAC BLOOM

	Trois mois terminés le 31 mars		Exercice terminé le 31 mars	
	2020	2019	2020	2019
Données d'exploitation				
Stérile extrait (tmh)	3 180 100	3 481 500	13 742 400	13 679 900
Minerai extrait (tmh)	5 413 100	4 975 500	20 817 400	19 711 700
Ratio de déblaiement	0,6	0,7	0,7	0,7
Minerai broyé (tmh)	4 880 000	4 754 200	19 749 800	18 493 800
Teneur d'alimentation (% Fe)	31,7	30,6	32,1	31,5
Récupération (%)	82,3	80,4	82,6	79,5
Teneur du produit (% Fe)	66,5	66,3	66,4	66,4
Concentré de minerai de fer produit (tmh)	1 891 800	1 802 000	7 903 700	6 994 500
Concentré de minerai de fer vendu (tms)	1 888 200	1 744 000	7 577 400	7 127 600
Statistiques (en dollars canadiens par tms vendue)				
Coût comptant total (C1) ²	53,9	48,4	52,7	49,4

Rendement opérationnel

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, 8,6 millions de tonnes de matériel ont été extraites, pour une amélioration de 2 % comparativement au même trimestre l'an dernier. L'augmentation découle principalement de la plus grande disponibilité de l'équipement suivant les investissements consentis dans le cadre du programme de remise à neuf de l'équipement minier depuis le début des opérations en février 2018.

L'usine a traité 4 880 000 tonnes de minerai durant le quatrième trimestre, comparativement à 4 754 200 tonnes à la période correspondante l'an dernier. La hausse de 3 % reflète les améliorations apportées aux grilles de décharge internes lors d'un arrêt planifié antérieur, qui a permis de soutenir un débit de traitement plus élevé.

La Société a atteint un taux de récupération moyen de 82,3 % au quatrième trimestre, comparativement à 80,4 % à la même période l'an dernier. Le taux de récupération plus élevé comparativement à l'année précédente est le résultat d'une plus grande stabilité du débit de traitement suivant les innovations opérationnelles mises en œuvre au premier semestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2020. Le taux de récupération au quatrième trimestre a été affecté à la baisse, à hauteur de 0,3 %, en raison du test de production de 132 000 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (67,87 % Fe) avec un contenu combiné en silice et alumine de 2,57 %, qui a eu un impact sur la récupération de minerai. Ce test de production commerciale, advenant que le produit réponde aux exigences spécifiées, pourrait permettre à la Société de se qualifier pour la vente à des producteurs de boulettes RD pouvant être converties par les producteurs de fer traité par réduction directe (« FRD ») et utilisées dans les fours électriques à arc, qui représentent une proportion croissante de la capacité mondiale de production d'acier. Ce test de production commerciale permettra potentiellement à la Société de desservir de nouveaux clients et confirme que le Lac Bloom est l'un des rares gisements en production dans le monde qui pourrait adapter son produit pour répondre à l'évolution potentielle des méthodes de fabrication de l'acier au cours des années à venir.

Grâce à ces éléments, la mine du Lac Bloom a produit 1 891 800 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,5 % Fe) durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, comparativement à 1 802 000 tmh à la même période l'an dernier, pour une hausse de 5 %.

La Société a extrait 34,6 millions de tonnes de matériel durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2020, comparativement à 33,4 millions de tonnes à la même période l'an dernier. L'augmentation est attribuable à l'amélioration de la fiabilité de l'équipement minier et à la plus grande productivité découlant du programme de remise à neuf de l'équipement minier.

La décision d'investir dans des améliorations opérationnelles a livré des résultats positifs. En effet, l'usine du Lac Bloom a traité 19 749 800 tonnes de minerai durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2020, en hausse de 7 % comparativement à la même période l'an dernier, tandis que le taux de récupération a grimpé de 79,5 % à 82,6 %, en ligne avec les objectifs ciblés par la Société. Grâce à ces éléments, la mine du Lac Bloom a produit un total de 7 903 700 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,4 % Fe) durant l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

4. CHARGES D'EXPLOITATION MINIÈRE

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, le coût comptant total² ou le coût comptant C1² par tonne a totalisé 53,9 \$/tms, comparativement à 48,4 \$/tms à la même période l'an dernier. Le coût comptant C1² de la période reflète l'impact de différents facteurs, notamment les arrêts planifiés, la disponibilité réduite des camions, la baisse du taux de récupération découlant du test de production de 132 000 tmh de minerai de fer à haute teneur avec un contenu en silice et alumine de 2,57 % et des coûts plus élevés pour les opérations portuaires de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (la « SFPPN »). En effet, depuis la reprise des opérations de la SFPPN en 2018, les coûts de la SFPPN ont augmenté plus vite que le taux d'indexation et plus vite que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, ce qui a mené à un impact négatif pour le trimestre courant comparativement à la même période l'an dernier. Tel qu'annoncé antérieurement, le conseil d'administration de la SFPPN, qui compte un représentant de MFQ, a pris la décision de renforcer la direction de la SFPPN afin de réviser les processus opérationnels, améliorer l'entretien des actifs, la disponibilité globale et l'efficacité tout en réduisant les coûts opérationnels. Puisque le PDG qui vient d'être nommé à la tête de la SFPPN possède plusieurs années d'expérience en gestion d'installations portuaires et ferroviaires, la Société et le conseil d'administration de la SFPPN sont confiants que l'efficacité opérationnelle de la SFPPN s'améliorera rapidement. Dans l'éventualité où les mesures correctives mises en place par la SFPPN permettent de réduire les coûts liés aux opérations portuaires, la Société bénéficierait de ces réductions de coûts potentielles.

5. INFORMATIONS RELATIVES À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET À SA WEBDIFFUSION

Une webdiffusion et une conférence téléphonique au cours desquelles ces résultats seront abordés plus en détail auront lieu le mercredi 20 mai 2020, à 8 h 30 HNE (heure de Montréal). Les auditeurs pourront suivre une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique à partir de la section *Investisseurs* du site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com ou en composant sans frais le 1-888-390-0546 en Amérique du Nord ou le +1-888-076-068 en Australie.

La webdiffusion sera archivée à des fins de consultation et sera disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Une rediffusion téléphonique sera également disponible dans la semaine suivant la conférence téléphonique, en composant le +1-888-390-0541 en Amérique du Nord ou le +1-416-764-8677 outremer, puis en composant le code d'accès 989322#.

¹ Les liquidités incluent les espèces et les quasi-espèces ainsi que les investissements à court terme.

² Le coût comptant total ou le coût comptant C1 sont des mesures de rendement non conformes aux IFRS et n'ont pas de définition officielle en vertu des IFRS. Le coût comptant total inclut les coûts de production comme les coûts d'extraction minière, de traitement du minerai et les frais administratifs du site minier, mais excluent l'amortissement pour arriver à un coût comptant total par tms vendue. Les autres sociétés minières peuvent calculer cette mesure différemment.

À propos de Champion Iron Limited

La Société, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec, et à proximité d'autres producteurs de minerai de fer établis. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert, où l'extraction se fait à l'aide de pelles et de camions, avec un concentrateur d'où le concentré de minerai de fer est expédié par rail, initialement sur le chemin de fer du Lac Bloom, jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec.

La Société a fait l'acquisition des actifs du Lac Bloom alors que ces derniers étaient sous la protection de la Loi sur la faillite en avril 2016 et suivant la publication d'une étude de faisabilité le 16 février 2017, la Société a remis en service la mine du Lac Bloom en février 2018, pour expédier son premier chargement de minerai de fer le 1er avril 2018. En juin 2019, la Société a publié une étude de faisabilité portant sur la phase II d'expansion qui envisage de doubler la capacité globale du Lac Bloom, de 7,4 Mtpa à 15 Mtpa. Le 16 août 2019, la Société a acquis la participation en capitaux propres de 36,8 % de Ressources Québec dans Minerai de fer Québec inc., de telle sorte qu'elle détient maintenant 100 % de Minerai de fer Québec inc., propriétaire de la mine du Lac Bloom.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Michael Marcotte

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-316-4858, poste 128

info@championironmines.com

Pour plus d'informations à propos de Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information qui peut constituer de l'« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant (i) la croissance de la Société; (ii) l'amélioration de la capacité et de la fiabilité de l'usine; (iii) l'échéancier de construction prévu pour la phase II; (iv) le test de production de nouveaux produits et ses impacts quant à la possibilité d'obtenir de nouveaux clients; (v) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la SFPPN et la réduction associée des coûts liés aux activités portuaires; (vi) l'efficacité des mesures mises en place et leur capacité à atténuer le risque lié à la COVID-19; et (vii) la date de publication des résultats financiers et opérationnels, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de verbes comme « planifie », « s'attend à », « table sur », « estime », « prévoit », « prédit », « projette », « perçoit », « a l'intention de », « anticipe », « vise » ou « croit », et à l'emploi de termes comme « plan », « potentiel », « perspective », « prévision », « estimation », « projections », « cibles », « continue », ou toute version analogue de ces verbes et termes, y compris leurs négatifs, ou qui énoncent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les délais dans les projets, les modifications aux hypothèses utilisées pour préparer l'étude de faisabilité; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les effets de catastrophes ou de crises de santé publique; les prix futurs du minerai de fer; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer tel que prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée

« Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2019 de la Société et les risques et incertitudes présentés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, ces deux documents étant disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective. Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige.